

canoe.ca | ACTUALITÉS

Actualités | Automobile | Petites annonces | Emplois | Immobilier | Rencontres

24 heures Canoe.ca

RECHERCHER

Google

Archives
Faites de ce site
votre page d'accueil

Rencontres | Automobile | Petites annonces | Immobilier | Concours | RSS | Mobile | Facebook | Twitter

ACTUALITÉS | INTERNATIONAL | ARTS ET SPECTACLES | SPORTS | ARGENT | CHRONIQUES | VIDÉOS | 24 WEEK-END

24 HEURES - Le mardi 14 octobre 2014

Montréal 23°C Demain 17°C/23°C [Changer la ville](#)

Actualités

Régie du Logement : des locataires poussés à bout

Emmanuel Delacour

27/09/2011 15h44

Tweet

Envoyer | Imprimer

Partager |



Les manifestants se sont rassemblés devant les bureaux de la Régie du logement.

Photo: Éric Bolté

Une trentaine de locataires ont manifesté, mardi, devant la Régie du logement, afin de dénoncer les délais auxquels ils doivent faire face lorsqu'ils déposent une plainte.

Plusieurs d'entre eux se sont attroupés au centre-ville de Montréal, pour offrir une dégustation d'insectes comestibles aux passants, afin d'illustrer les conditions dans lesquelles certains d'entre eux sont forcés de vivre.

« C'est une approche humoristique, mais efficace pour faire passer notre message », explique Nathalie Rech, membre de Projet Genèse, un organisme qui se porte à la défense des droits des locataires.

Au centre des reproches des manifestants se trouve le temps de traitement des plaintes jugé trop long, lorsque celles-ci se font contre les propriétaires délinquants.

« Tout comme pour d'autres types de problèmes, les locataires n'ont souvent que la Régie pour faire entendre raison à leur propriétaire et les délais injustes qu'ils doivent subir rendent ce système en grande partie inefficace. Va-t-il falloir que les personnes et les familles vivant dans des logements infestés apprennent à cuisiner leurs bibittes indésirables? », affirme Sheetal Pathak, porte-parole de Projet Genèse.

Selon celle-ci, il faut en moyenne 17 mois pour qu'une plainte d'un locataire soit entendue à la Régie, alors que les propriétaires doivent

attendre en moyenne six semaines pour expulser un locataire pour défaut de paiement.

La Régie répond

De son côté, la Régie du logement insiste qu'il n'y a pas de différenciation faite entre les plaintes des locataires et des propriétaires.

« La classification des demandes se fait par degré d'urgence des cas. Les dossiers considérés urgents prennent en moyenne un à deux mois à traiter et ceux qualifiés de prioritaires requièrent autour de huit mois d'attente », assure Jean-Pierre Le Blanc, porte-parole à la Régie.

Celui-ci ajoute que certains délais sont nécessaires aux plaignants pour accumuler assez de preuves pour monter un dossier solide pour défendre leur cause.

emmanuel.delacour@24-heures.ca

Tweet

Envoyer | Imprimer | Partager |

INCONTOURNABLES

SUR **canoe.ca**

1. [Changer les règles du jeu: le cri du coeur de Mélanie Joly](#)
2. [Rougemont: l'enfant disparu est retrouvé](#)
3. [Le sénateur suspendu Patrick Brazeau arrêté de nouveau](#)
4. [Les photos d'Eugenie qui font tant jaser](#)
5. [Pompiers de Montréal: Martin suspendu 6 mois](#)
6. [Qui est la femme la plus sexy du monde?](#)
7. [Deux fillettes sous les roues d'un véhicule](#)
8. [Lea Seydoux sera la nouvelle Bond girl](#)
9. [Le grand patron du FBI s'en prend à Apple et Google](#)
10. [Le Canadien à court de miracles](#)

- [Météo](#)
- [Sudoku](#)
- [Horaire cinéma](#)
- [Horaire télé](#)
- [Cotes boursières](#)
- [Cartes virtuelles](#)
- [Concours](#)
- [Hroscope](#)
- [Techno](#)

24 HEURES

- ▶ [Réseau de distribution](#)
- ▶ [Média Kit](#)
- ▶ [Contactez-nous](#)

